

Compte rendu - 19 septembre 2017

Conseil de quartier Saint-Vincent-de-Paul - Lariboisière
à La Colonie, 128 rue Lafayette 75010 Paris

Ordre du jour : L'errance dans notre quartier

Élus présents : Alexandra Cordebard, Paul Simondon, Stéphane Bribard, Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Elise Fajgeles

1. Point sur le suivi des actions financières du CQ

Budget Conseil de quartier Saint-Vincent-de-Paul - Lariboisière

Reports investissements

Matériel acheté	Prix payé	Reports pour l'année suivante
	2014	
Matériel de sonorisation malentendant	125€ / CQ	8139€ → 2015
	2015	
Table pliante Circu'livre	74.42 €	8189.58 € → 2016
	2016	
Site internet des CQ	3138.83€ / CQ	5125.17 € → 2017
	2017	
Remplacement micro CQ	41.25€ / CQ	

Crédits ouverts en 2017

Année	Reports fin d'année
2014	8139
2015	8189.58
2016	5125.17
2017	-41.24
3 années de reports	21 412.25
Dotation annuelle 2017	8264
Crédit ouverts en 2017	29 676.50

Sur le budget de fonctionnement, avec les reports des années précédentes, nous disposons actuellement de 19 000,04 €

La proposition de la commission propreté du CQ d'installer des urinoirs secs a été refusée par la Ville qui réfléchit à d'autres dispositifs. Il reste toujours le projet de bancs publics (2 bancs à 1800€ max) et celui du remplacement des grilles d'arbres endommagées boulevard de Denain (3 grilles à 720 € chacune).

2. Introduction

Les personnes en errance dans notre quartier relèvent de situations très diverses (anciens de la rue, jeunes en rupture, familles expulsées, migrants, réfugiés, etc.), chacune correspondant à une réponse d'accompagnement et un type d'hébergement spécifique. La prise en charge des populations concernées est faite par l'Etat, la Ville et des associations (il y en a une vingtaine dans le 10^e qui s'en occupent).

La Ville a édité un guide que l'on peut trouver en mairie ou télécharger (<https://www.paris.fr/solidarite>) et qui recense tous les types d'aides et structures selon les problèmes.

Voir également dans le compte-rendu, page 4, les actions directes possibles de tout citoyen.

3. Intervention de Lofti Ouanezar directeur-adjoint du cabinet de Dominique Versini adjointe à la Ville de Paris, chargée notamment de l'exclusion et de la précarité

La grande exclusion est une grande cause de la mandature bien que ce soit une compétence de l'État.

La Ville mène trois types d'actions :

- Dialogue quotidien avec les représentants de l'État
- Actions directes via le centre social : Maraudes mises en place (beaucoup dans le 10^e qui est un arrondissement pilote). Accueil de jour (3 lieux dans le 10^e). 2 000 places mises à disposition de l'état dans des bâtiments désaffectés en attente d'un projet de réaménagement
- Soutien aux associations : aussi bien importantes comme Aurore que pour des petites associations qui ne fonctionnent parfois qu'avec des bénévoles. Elles ont un rôle de dialogue et d'interpellation.

La Ville consacre 2 milliards d'€ au social sur un budget de 8 milliards. Sur 106 actions prévues, on est environ à 80% de réalisation. Par ailleurs, on prépare un plan grand froid. On estime à environ 3 000 le nombre de personnes en errance dans la capitale.

4. En l'absence de M. JEREMIE ZEGUERMAN, directeur de la Gare du Nord, compte-rendu de l'entretien réalisé par Pierre Coulogner :

Plusieurs sortes d'errance dans la gare :

Des gens « normaux » voulant fuir leur existence à la suite d'un parcours de vie difficile, passent leur temps dans la gare, trouvent un refuge et une certaine sécurité pour se poser. Certaines de ces personnes sont présentes dès son ouverture (4h30) jusqu'à sa fermeture (01h30)

Des S.D.F ou vagabonds, traditionnellement itinérants dans des lieux de grands passages afin de quêter pour leur subsistance et ont, pour la plupart, une dépendance à l'alcool et aux drogues.

Des personnes venant des banlieues Nord, sans attache, délinquants ou asociaux s'adonnant à différents trafics,

Quelles sont les actions de la Gare du Nord pour pallier ce phénomène d'errance ?

Augmentation des effectifs de gardiennage et de surveillance à l'intérieur de la gare.

Gestion des espaces susceptibles d'être squattés :
Suppression des vendeurs à la sauvette qui généraient désordre et mauvaise image
Présence de police et d'agents de sécurité SNCF sur l'aire de stationnement des taxis ;
Coordonnations entre le commissariat central X°, la police de gare et les services de sécurité de la SNCF pour assurer des actions préventives.

Moyens d'intervention de la gare auprès de ces personnes en errance ?

Organisation de groupes de travail avec les institutionnels (A.R.S, Ville de Paris, etc...) et les associations caritatives (Les Captifs de la Libération, ARC 75, etc...)

Création d'une équipe de coordination auprès des associations caritatives sous la responsabilité de Monsieur Hervé MOUDEN

Organisation de tours de garde, jour et nuit, par les services de la gare et les associations
Estimation de la vulnérabilité des personnes « en errance » par les agents de surveillance dès sa fermeture à 1h30. Certains habitués en grande difficulté peuvent y passer la nuit.

Complément porté par L'association Arc 75 : l'association a signé une convention avec la SNCF dans le cadre d'une mission de protection de l'enfance pour des jeunes de 16 à 21 ans financée par la DASES (département).

4 éducateurs vont à la rencontre des jeunes qui sont en danger et qui ont très souvent des parcours chaotiques.

5. Questions de la salle :

- familles roumaines: y a t-il comme à Lyon un travail avec la Roumanie pour préparer le retour de ces familles ?

- *Réponse L.O :* on a missionné des chercheurs pour connaître leur origine et parcours. Il existe un protocole avec la Roumanie pour des retours possibles. On effectue des maraudes pour proposer des hébergements et aussi pour protéger les enfants. Si la famille refuse d'entrer dans une démarche sociale, les enfants peuvent être placés. Il y a un accueil de jour

- mineurs marocains isolés : quelles actions ?

- *L.O :* ce sont des jeunes qui ont déjà une expérience de rue dans leur pays d'origine et souvent depuis plusieurs années. Il y a deux réponses : une réponse sociale et une sur les questions de délinquance. L'association « Hors la rue » qui va à leur rencontre en a recensé une quarantaine. Un travail est en cours. On ne peut pas envisager un lieu « ordinaire » pour eux.

- *Alexandra Cordebard (adjointe à la Ville de Paris) :* la Ville répond à des problèmes très compliqués Ce problème nous oblige à construire des réponses car on ne sait pas faire.

- Errance et SCMR : quel lien ?

- *A.C :* l'ouverture de la SCMR est une volonté de la ville de Paris. Beaucoup de personnes toxicomanes sont aussi en errance et elles étaient exclues de tout dispositif social.

6. Intervention de Pierre Henry directeur général de France Terre d'Asile

Cette association existe depuis environ 40 ans (demande de protection internationale et migrations de droit). Elle a 900 salariés. Le 10e est un arrondissement très concerné. Les dispositifs sont multiples.

Tout d'abord au 127 bd de la Villette qui est un lieu d'accueil pour les demandeurs d'asile (domiciliation postale et accès à la préfecture). Ensuite le Kiosque qui est cogéré avec Emmaüs et qui s'occupe d'une population placée sous le règlement de Dublin (entrée dans l'UE dans un autre pays que la France). La demande de réacheminement ne marche pas du tout. On effectue également des maraudes pour repérer les situations de précarité. Après le dernier démantèlement de campement de migrants porte de la Chapelle, on a encore environ 600 migrants sur les portes de Paris et vers le canal.

Ensuite, on travaille à l'intégration de ceux qui ont obtenu un accès au droit. On s'occupe également des mineurs isolés (mais pas ceux venant du Maroc).

Nous faisons appel au bénévolat par exemple pour l'apprentissage du français mais aussi sous forme de parrainage auprès de réfugiés statutaires. Ainsi un volontaire s'engage pour 6 mois à accompagner des migrants par des actions (au moins une par mois) comme visite d'un musée, rencontre sportive... tout ce qui peut permettre de comprendre la société.

Suite à une question dans la salle sur un hébergement possible chez soi d'un réfugié, Pierre Henry précise que l'association n'a pas vocation à s'en occuper. Ceux qui sont pris en charge ont obtenu un droit pour 10 ans. Le reste est de la compétence de l'état pour le faire avec des moyens et un accompagnement professionnel. Il est réservé sur les formules d'accueil chez l'habitant. En effet, au-delà de l'émotion, on voit des familles revenir au bout de quelques semaines car la tâche devient trop lourde pour elles.

7. Intervention de M.L Sassine, coordinatrice d'Itinérance, membre de l'association Aurore

Cette association a un local au 61 bd Magenta. Elle accueille en journée des jeunes entre 18 et 30 ans, avec leurs enfants et leurs animaux ; ils peuvent prendre une collation, se doucher, laver leur linge, y dormir le jour et rencontrer un travailleur social. Le matin est sur rendez-vous (suivi social) et l'après-midi est ouvert. L'association fait également des maraudes deux soirs par semaine dans le but de créer du lien.

En 2016, il y a eu 11 244 passages dont 219 enfants (personnes qui viennent avec des enfants).

8. Questions de la salle

- Suite à l'incident grave survenu rue Cail (règlement de compte dans la rue suite à un vol à la tire et blessé grave). La situation est plutôt tendue. Que peut-on faire ?

- *Réponse de Stéphane Bribard* : C'est un problème policier. Depuis ces dernières semaines, dans la communauté tamoule, le climat est très tendu. On a à faire avec des délinquants multirécidivistes et les réactions d'auto-défense deviennent violentes.

- **Question** : Que peut-on faire en tant que citoyen devant une personne en détresse ?

- **Réponses** :

- *Alexandra Cordebard* : Chaque personne qui est à la rue est vue 2 à 3 fois par semaine par un travailleur social. Mais certaines personnes refusent d'être prises en charge. Il ne faut pas hésiter à appeler si nécessaire les pompiers, le SAMU, la police ou encore la Mairie pour signaler des situations de détresse.

- *Association Le Carillon* : en tant que citoyen, on peut aller vers les autres Le Carillon a créé un réseau de commerçants solidaires (50 sur le 10e) qui propose aux gens dans la rue un café, de l'eau, une coupe de cheveux, etc. et les habitants peuvent acheter des bons pour un repas. L'association a besoin de moyens financiers et va mettre en place des produits solidaires. Elle propose également des formations et organise un

événement tous les 10 du mois dans l'arrondissement, au cours duquel habitants et personnes sans domicile partagent un moment de convivialité.

Pour plus d'infos : www.lecarollon.org Tél : 09 51 06 33 24

- *Itinérances* : Vous pouvez nous adresser des personnes, nous solliciter directement.

Pour plus d'infos : itinerances@aurora.asso.fr tél : 01 40 05 54 87 (du lundi au vendredi)

- *France Terre d'Asile* : Parrainage d'un réfugié <http://www.france-terre-asile.org/parrainage>

- *Lofti Ouanezar* : Appeler le SAMU au 115 ou poser une question sur www.fr

- *Paul Simondon* 1er adjoint au maire du 10^{ème} rappelle la volonté de la ville d'ouvrir de nouveaux lieux temporaires d'hébergement. Cela a été le cas de la médiathèque F. Sagan avant les travaux. Dans la caserne Château-Landon, on a pu distribuer des repas et depuis cet été 200 places sont disponibles rue Léon Jouhaux. Ces lieux sont preneurs de dons et de bénévoles.

9. Intervention d'Elise Fajgeles députée

Dans le cadre de la Cohésion des territoires, 200 M ont été affectés pour des places d'hébergement. Il devrait y avoir 5 000 places dans l'année à venir en ajoutant les nuitées d'hôtel. IL est aussi prévu dans le cadre du plan logement du gouvernement 50 000 places de logements intermédiaires (après l'urgence et avant un logement social stable) et 40 000 PLAI (logements très sociaux). Pour les demandeurs d'asile, une loi est en préparation afin de réduire le temps d'attente pour obtenir le statut de réfugié. On réfléchit à l'accès à des hébergements dès la demande de statut de réfugié.